



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 26
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 9
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 24.038/D

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 -PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

SEANCE DU 25/06/2024

LE MARDI VINGT-CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE A 19H06, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ, Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie MAGNIN,
Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI,
Madame Claudine ROSSIGNOL, Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur François FAREZ,
Madame Clarisse ANDRÉ, Madame Christie GEY, Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Madame Elisabeth FALOU, Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN,
Monsieur Serafino SERRAVALLE, Monsieur Serge BADENS, Madame Henriette SPIEGEL,
Monsieur Jean-Marc TREUIL, Monsieur Jean-Michel MATHY, Monsieur Arnaud DEGEN,
Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Madame Valérie RAGOT a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Monsieur Franck PEROIS a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Jean FIORESE a donné pouvoir à Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Nouridine SEDRATI a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Madame Claudine ROSSIGNOL,
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER a donné pouvoir à Monsieur Dominique SERGI,
Monsieur Eric BASSET a donné pouvoir à Madame Henriette SPIEGEL,
Madame Agnès BONAFIOUS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 -PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-11,

VU le Vote du Budget Primitif 2024, portant délibération N ° 24.008/D-23417 du 06 février 2024,

CONSIDERANT la nécessité d'adopter un budget supplémentaire permettant de rééquilibrer les prévisions du budget primitif et d'intégrer les résultats qui peuvent être des excédents, des déficits, ou des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : APPROUVE le Budget Supplémentaire de l'exercice 2024 arrêté aux montants suivants :

- Fonctionnement : 73 230,56€
- Investissement : 145 234,67€

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 -PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 26/06/2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

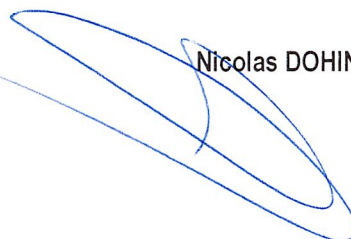


Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Acte publié sur le site de la Ville le : 27/06/2024

Nicolas DOHIN



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 24.038/D

Objet de l'acte : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 -PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgetaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20240625-BRU_DE_23823_1-DE

Date de l'acte : 25/06/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_23823_1

Date de réception en Préfecture : 27 juin 2024

REGIE DE GESTION

DU PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

Rapport de présentation

En raison du vote du budget primitif avant le vote du Compte Administratif 2023, le budget 2024 n'a pas fait l'objet de reprise du résultat 2023. Un budget supplémentaire est donc nécessaire afin d'affecter le résultat de 2023 et d'ajuster le budget primitif 2024.

Les résultats de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTAT REPORTES 2022		125 255,28		64 962,94		190 218,22
OPERATIONS DE L'EXERCICE	129 705,32	149 484,71	151 477,31	159 744,93	281 182,63	309 229,64
TOTAL REALISE	129 705,32	274 739,99	151 477 ,31	224 707,87	281 182,63	499 447,86
RESULTATS DE CLOTURE 2023		145 034,67		73 230,56		218 265,23
RESTE A REALISER 2023	16 556,71					
RESULTATS NETS 2023		128 477,96		73 230,56		201 708,52

L'affectation de l'excédent de fonctionnement sur la section de fonctionnement permet de dégager 73 230 ,56 € de recettes de fonctionnement qui serviront à couvrir les dépenses liées aux fluides et aux divers contrat d'entretien et de maintenance du parking.

Quant à l'excédent d'investissement qui s'élève à 145 034,67€, il permet de financer les restes à réaliser 2023 d'un montant de 16 556,71€, ainsi que les dépenses de travaux à hauteur de 145 234,67€.

Des recettes d'ordres liées aux amortissement de 200€ viennent abonder la section d'investissement.

En 2024, il est prévu les travaux suivants :

- Mise en peinture des deux cages d'escaliers (murs et volées de marches : peinture antidérapante).
- Création d'une issue de secours pour l'espace deux roues.
- Pose de marquises aux deux entrées piétonnes.
- Remise aux normes de l'alimentation en eau.
- Remise aux normes d'équipements électriques.
- Ravalement de deux façades du bâtiment.
- Réfection de la passerelle (accès quais de la gare).